



Samedi 13 février 14h30, **Manifestation des travailleuses et des** **travailleurs sans papiers en grève depuis** **le 12 octobre 2009, et de leurs soutiens.**

Montparnasse / siège du Medef.

Le 13 février 2010, cela fera quatre mois que plus de mille travailleuses et travailleurs sans papiers se sont mis en grève pour obtenir du gouvernement une circulaire de régularisation administrative permettant le rétablissement de leurs droits en tant que travailleurs.

Très vite ils ont été rejoints par des milliers d'autres pour, fin novembre, être au nombre de six mille ayant en poche leur carte de grève travaillant dans et pour 2093 entreprises réparties dans une quarantaine de départements.

Ce mouvement fait suite à celui de 2008 qui, s'il avait permis la régularisation de 2800 travailleuses et travailleurs, avait fini par buter sur l'arbitraire préfectoral le plus total faute de pouvoir maintenir un rapport de force constant et permanent.

Conscients de cette situation de blocage, onze organisations syndicales et associations s'adressaient le 1er octobre 2009 au Premier ministre pour soutenir la revendication d'une circulaire de régularisation des travailleurs sans papiers définissant des critères simplifiés, améliorés, harmonisés et garantissant une égalité de traitement entre les salariés quels que soient leur entreprise et leur département et leur nationalité.

Si le Ministère de l'Immigration a été chargé de tenir avec les organisations syndicales signataires de la lettre au Premier ministre, quatre réunions de travail sur le sujet, il a fini par « botter en touche » en promulguant une circulaire le 24 novembre 09 sans rapport avec les discussions engagées mais qui, en outre, renforce l'arbitraire préfectoral.

Logique de la part d'un Ministère dont le « cœur de métier » n'a rien à voir avec le règlement de la situation sociale de salariés ! Logique qu'il ait du mal à intégrer une réalité incontournable: celle des métiers les plus pénibles et les plus mal payés puisque les contrats entre donneurs d'ordres et sous-traitants sont régis par la loi du moins-disant, celle des travailleurs des petites entreprises où les garanties sociales sont inférieures à ce qui prévaut dans les grands groupes, celle des intérimaires considérés comme la "dernière roue du carrosse", celle des femmes travaillant dans l'aide à la personne ... Réalité économique et sociale de tous ces secteurs dits "non délocalisables" où sont embauchés de façon déclarée ou non les travailleurs sans papiers.

Assez de faux fuyants, de réponses dilatoires et de silences obstinés !

Nous ne voulons pas de salariés sans droits dans les entreprises de notre pays !

Il est maintenant urgent que les décideurs politiques reconnaissent une bonne fois pour toutes qu'il s'agit là d'un conflit du travail. Il est plus que temps que le patronat et les organisations syndicales de salariés puissent s'asseoir autour d'une table et reprennent le dossier là où le Ministère de l'Immigration l'a laissé.

C'est de la responsabilité du Ministère du Travail!

Paris, 6 février 2010

CGT, Union Régionale île de France CGT, Union Syndicale Solidaires, FSU, Ligue des Droits de l'Homme, RESF, Autremonde, Femmes Egalité, La Cimade...